



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 1^{er} juin 2015, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauvé, Dany Boyer et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Daniel Vinet, directeur général, assiste également à la réunion.

ADOPTION DES MINUTES

7942-06-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2015.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7943-06-2015 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Daniel Charron : Information demandée concernant la pétition Carrière Agrégats Lefebvre.

Jean Cartier : S'informe de la fermeture de la voie ferrée à cause des véhicules récréatifs qui empruntent la voie (poussière, bruit). Le problème devrait être réglé d'ici deux semaines.

Ronald Smith : S'informe de la date d'installation des modules de jeux au Parc Dubuc (semaine du 15 juin).

Problème avec les chiens qui jappent. Vérification afin d'assurer le respect de la réglementation municipale concernant les chiens et les nuisances. Vérifier qui doit faire respecter la réglementation.

Demande la possibilité d'installer des dos d'âne rue Dubuc face au Parc pour ralentir la vitesse.

Sophie Roy

Carmen Lessard : S'informe de la raison du changement de la réglementation concernant la hauteur de la haie à 4 mètres qui cache la vue. Monsieur le maire va rencontrer le voisin en compagnie de Mme Roy pour essayer de trouver un terrain d'entente.

Paul Pelletier : S'informe de la raison que les pneus avec jantes ne sont pas acceptés à l'écocentre.

S'inquiète de la présence de citoyen de l'extérieur de St-Isidore qui utilisent l'écocentre. Demande un meilleur contrôle.

André Champagne :

S'informe de la date d'intervention du MTQ sur le rang St-Régis entre la rue Boyer et la rue Gervais.



JARDINS PURDELYS INC. – DEMANDE PERMIS DISTILLATEUR

La Municipalité n'a pas d'objection à l'obtention du permis.

MADA ET PMF / NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER AÎNÉS

7944-06-2015 Considérant l'impact de toutes les décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des aînés ;

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Isidore désigne un de ses élus « responsable du dossier aînés (RDA), que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions concernant les aînés, d'assurer la présidence du comité de la Politique municipale des aînés (PMFA) et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique municipale des aînés.

MADA ET PMF / NOMINATION D'UN ÉLU SPÉCIFIQUE AU POSTE DE RQF/A

7945-06-2015 Il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Isidore désigne Marie Meunier (RQF) et Linda Marleau (RDA) à titre de « responsable des question familiales et aînés (RQF/A), que ces personnes assurent un lien avec la communauté sur toutes les questions concernant les familles et les aînés, qu'elles aient la responsabilité du comité de la PMFA et qu'elles assurent, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique municipale familiale et des aînés » ;

Et que cette résolution annule la résolution numéro 7580-02-2014.

7946-06-2015 ANNULÉ

PROJET PACTE RURAL / AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR BIBLIOTHÈQUE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

7947-06-2015 Considérant que dans le cadre de la politique nationale de la ruralité la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel de projets qui ont été soumis au comité aviseur du pacte rural afin de procéder à leur évaluation ;

Considérant que les projets ainsi proposés par le Comité aviseur du pacte rural respectent les grandes orientations définies par la Municipalité de Saint-Isidore ;

En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil de Saint-Isidore approuvent le projet d'aménagement intérieur de la Bibliothèque municipale et du Centre communautaire dans le cadre du Pacte rural et autorisent M. Daniel Vinet, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore tous les documents requis à cet effet auprès de la MRC Roussillon.

PROJET PACTE RURAL / AMÉNAGEMENT TERRAIN DE PÉTANQUE

7948-06-2015 Considérant que dans le cadre de la politique nationale de la ruralité la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel de projets qui ont été soumis au comité aviseur du pacte rural afin de procéder à leur évaluation ;

Considérant que les projets ainsi proposés par le Comité aviseur du pacte rural respectent les grandes orientations définies par la Municipalité de Saint-Isidore ;

En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil de Saint-Isidore approuvent le projet d'aménagement du terrain de pétanque dans le cadre du Pacte rural et autorisent M. Daniel Vinet, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore tous les documents requis à cet effet auprès de la MRC Roussillon.

PROJET PACTE RURAL / CLUB JEUX DE SOCIÉTÉ / PLAISIR DU JEU

7949-06-2015 Considérant que dans le cadre de la politique nationale de la ruralité la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel de projets qui ont été soumis au comité aviseur du pacte rural afin de procéder à leur évaluation ;

Considérant que les projets ainsi proposés par le Comité aviseur du pacte rural respectent les grandes orientations définies par la Municipalité de Saint-Isidore ;

En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil de Saint-Isidore approuvent le projet « Club de jeux de société / plaisir du jeu » dans le cadre du Pacte rural et autorisent M. Daniel Vinet, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore tous les documents requis à cet effet auprès de la MRC Roussillon.

PROJET PACTE RURAL / A CHACUN SON FANION

7950-06-2015 Considérant que dans le cadre de la politique nationale de la ruralité la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel de projets qui ont été soumis au comité aviseur du pacte rural afin de procéder à leur évaluation ;

Considérant que les projets ainsi proposés par le Comité aviseur du pacte rural respectent les grandes orientations définies par la Municipalité de Saint-Isidore ;

En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil de Saint-Isidore approuvent le projet « À chacun son fanion » dans le cadre du Pacte rural et autorisent M. Daniel Vinet, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore tous les documents requis à cet effet auprès de la MRC Roussillon.

PROJET PACTE RURAL / DU PASSÉ AU PRÉSENT (BISTRO CŒUR DE VILLAGE)

7951-06-2015 Considérant que dans le cadre de la politique nationale de la ruralité la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel de projets qui ont été soumis au comité aviseur du pacte rural afin de procéder à leur évaluation ;

Considérant que les projets ainsi proposés par le Comité aviseur du pacte rural respectent les grandes orientations définies par la Municipalité de Saint-Isidore ;



En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil de Saint-Isidore approuvent le projet « Du passé au présent », dont le promoteur est Bistro Cœur de Village, dans le cadre du Pacte rural et autorisent M. Daniel Vinet, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore tous les documents requis à cet effet auprès de la MRC Roussillon.

PROJET PACTE RURAL / CRYOTHÉRAPIE (COOP SOLIDARITÉ SANTÉ ST-ISIDORE)

7952-06-2015 Considérant que dans le cadre de la politique nationale de la ruralité la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel de projets qui ont été soumis au comité aviseur du pacte rural afin de procéder à leur évaluation ;

Considérant que les projets ainsi proposés par le Comité aviseur du pacte rural respectent les grandes orientations définies par la Municipalité de Saint-Isidore ;

En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil de Saint-Isidore approuvent le projet « Cryothérapie », dont le promoteur est la Coopérative Solidarité Santé Saint-Isidore, dans le cadre du Pacte rural et autorisent M. Daniel Vinet, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore tous les documents requis à cet effet auprès de la MRC Roussillon.

PROJET PACTE RURAL / DOSSIER MÉDICAL ÉLECTRONIQUE (COOP SANTÉ ST-ISIDORE)

7953-06-2015 Considérant que dans le cadre de la politique nationale de la ruralité la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel de projets qui ont été soumis au comité aviseur du pacte rural afin de procéder à leur évaluation ;

Considérant que les projets ainsi proposés par le Comité aviseur du pacte rural respectent les grandes orientations définies par la Municipalité de Saint-Isidore ;

En conséquence, il est résolu unanimement que les membres du Conseil de Saint-Isidore approuvent le projet « Dossier médical électronique », dont le promoteur est la Coopérative Solidarité Santé Saint-Isidore, dans le cadre du Pacte rural et autorisent M. Daniel Vinet, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore tous les documents requis à cet effet auprès de la MRC Roussillon.

MSP / RECONDUCTION AIDE FINANCIÈRE POLICE

Information donnée concernant les négociations entourant le renouvellement de l'entente pour les services policiers.

PLANS GÉNÉRAUX INFRASTRUCTURES – OFFRE DE SERVICES

7954-06-2015 Considérant les offres de services professionnels pour la réalisation des plans généraux d'infrastructures de la Municipalité de Saint-Isidore, à savoir :

Groupe DGS Experts Conseils : 45 500.00 \$ + taxes



Consultants SM inc. :	19 500.00 \$ + taxes
Genexco inc. :	6 125.00 \$ + taxes

Considérant qu'il est plus avantageux de retenir le plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Genexco inc. pour un montant de 6 125.00 \$ + taxes.



DÉMISSION CHRISTIAN BOUDREAU / CCU

7955-06-2015 Considérant la lettre de démission reçue par courriel le 22 mai 2015 de M. Christian Boudreau à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil acceptent la démission de M. Christian Boudreau.

NOMINATION MEMBRE CCU

7956-06-2015 Considérant la démission de M. Christian Boudreau à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme ;

Il est résolu unanimement de nommer M. Michel Dupuis à titre de membre du Comité Consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Christian Boudreau.

COOP SANTÉ / AIDE FINANCIÈRE 2014

7957-06-2015 Considérant que la Municipalité de St-Isidore n'a pas reçu de demande d'aide financière de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Isidore pour l'année 2014 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore s'était engagée préalablement à verser une somme de 5 000 \$;

Il est résolu unanimement de verser la somme de 5 000 \$ à la Coopérative Solidarité Santé St-Isidore pour l'année 2014.

FQM / CONGRÈS

Information donnée (24-25-26 septembre). Formulaire d'inscription disponible au bureau municipal.

URBANISME / DÉROGATION MINEURE – 140 ST-RÉGIS / URB-2015-09

7958-06-2015 Considérant la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage et PIIA # 340-2010 présentée par M. Claude Duquette, propriété sise au 140 St-Régis Sud, # cadastre 2 868 580 ;

Considérant le rapport de l'urbanisme, dossier # URB-2015-09 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 21 mai 2015 ;

Il est résolu unanimement d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, à savoir :

« Permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1.67 m en cour avant alors que la hauteur maximale prescrite au règlement de zonage et PIIA # 340-2010 est 1 mètre pour un dépassement de 0.67 mètre ».

URBANISME / DÉROGATION MINEURE – 708 DOYON / URB-2015-10

7959-06-2015 Considérant la demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage et PIIA # 340-2010 et amendements présentée par M. Daniel



Parent (Succession Monique Primeau) pour la propriété sise au 708 rue Doyon, lot # 2 867 850 ;

Considérant le rapport de l'urbaniste, dossier URB-2015-10 ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 21 mai 2015 ;

Considérant que le permis de construction émis le 13 septembre 1963 inclus l'abri d'auto ;

Il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure telle que demandée, à savoir :

1. Permettre le maintien du bâtiment principal existant érigé sur le lot 2 867 850 au 708 rue Doyon à une distance de 7.68 mètres de la voie publique en marge avant alors que le règlement # 340-2010, règlement de zonage et PIIA prescrit une marge avant de 9 mètres pour un empiètement dans cette marge de 1.32 mètres ;
2. Permettre le maintien d'un abri d'auto existant à une distance de 6.51 mètres de la voie publique en marge avant alors que le règlement # 340-2010, règlement de zonage et PIIA prescrit une marge avant de 9 mètres pour un empiètement dans cette marge de 2.49 mètres ;
3. Permettre le maintien d'un abri d'auto existant à une distance de 1 mètre en marge latérale alors que le règlement # 340-2010, règlement de zonage et PIIA prescrit une marge latérale de 1.5 mètres pour un empiètement dans cette marge de 0.5 mètre ;

URBANISME / PIIA / URB-2015-11 – 57 BOYER

Reporté à la prochaine assemblée.

URBANISME / PIIA / URB-2015-12 – 35 GERVAIS

7960-06-2015

Considérant la demande de PIIA présentée par M. Michel Desgroseillers pour la résidence sise au 35 rue Gervais, # cadastre 2 868 365 ;

Considérant que le propriétaire a présenté une demande de permis de construction pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment ainsi que la toiture ;

Considérant le rapport de l'urbaniste, dossier # URB-2015-12 ;

Considérant la recommandation du CCU donnée lors de la réunion du 21 mai 2015 ;

Il est résolu unanimement d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur ainsi que la toiture sur le bâtiment du 35 rue Gervais tel que demandé.

URBANISME / PIIA / URB-2015-13 – 39 GERVAIS



7961-06-2015 Considérant la demande de PIIA présentée par M. Robert Robidoux pour la résidence sise au 39 rue Gervais, # cadastre 2 868 364 ;

Considérant que le propriétaire a présenté une demande de permis de construction pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment ainsi que la toiture ;

Considérant le rapport de l'urbaniste, dossier # URB-2015-13 ;

Considérant la recommandation du CCU donnée lors de la réunion du 21 mai 2015 ;

Il est résolu unanimement d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur ainsi que la toiture sur le bâtiment du 39 rue Gervais tel que demandé.

ACCOTEMENT ROUTES MUNICIPALES

7962-06-2015 Considérant que des travaux pour la réparation des accotements sont prévus sur le réseau local ;

Il est résolu unanimement d'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ pour les travaux de réparation des accotements.

PERFORM-AIR / OFFRE DE SERVICE CONTRAT PRÉVENTIF (696 ST-RÉGIS)

7963-06-2015 Il est résolu unanimement d'accepter la soumission # S15-058 présentée par « Les industries Perform-air inc. » concernant l'entretien préventif des équipements de ventilation – chauffage – climatisation du 693 St-Régis (Bibliothèque et Centre communautaire) selon les spécifications de l'offre de services.

Coût : 285.00 \$ + taxes par visite (4 visites annuellement)
Total : 1 140.00 \$ + taxes



CPTAQ / 10 MONTÉE ST-ISIDORE

7964-06-2015 Considérant la demande de « 9311-7166 Québec inc. », ici représenté par Monsieur Jean-François Millette, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de changer l'usage pour l'immeuble sis au 10, Montée St-Isidore sur le lot # 2 868 688 ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal donnent suite à la demande de la cie « 9311-7166 Québec inc. » et avisent la Commission de protection du territoire agricole du Québec que l'usage « réparations de camion, autobus, machineries aratoires et bateaux » ne contrevient pas à la réglementation municipale.

COMPTES A PAYER

7965-06-2015 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de mai 2015 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 388 742.60 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

7966-06-2015 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de mai 2015 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 7844-01-2015 pour un montant de 89 436.40 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire
